REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

Nombre de membres:

Afférents au CM: 15 En exercice: 15 Présents: 13 Procurations: 1 Absents: 1 Votants: 14

Date de la convocation Le 04 mai 2023

Date d'affichage Le 16 mai 2023

Objet de la délibération

Approbation du Procès-Verbal du 07/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 mai 2023 Et publication ou notification Du 16 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER -Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ -Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté: Cécile HAON

Absents: Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 07/04/2023.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 04/04/2023.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Roselyne BRIVES

Le Maire, M.-F. FAVII

Le Secrétaire de Séance, S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20230512-20_2023-DE Reçu le 16/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 14

Date de la convocation Le 04 mai 2023

Date d'affichage Le 16 mai 2023

Objet de la délibération

Complément de dénomination des voies

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 mai 2023 Et publication ou notification Du 16 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes - Ms: Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté: Cécile HAON

Absents: Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En séance du 16 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de voies de la Commune.

A cette liste, il est bon de rajouter :

Le Bourg de BAINS:

- Chemin des Pierouses
- Impasse de la Versonne

Village de Boeux : Chemin de la Cartavade

Village de Jalasset: Chemin de la Prada

Village de Lesbineyre: Chemin de la Lifard

Village de Montbonnet : Chemin des Buissons

Le Conseil Municipal

→ Approuve ces modifications.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,

F. FAVIER

Le Secrétaire de Séance, S. JEAN.



043-214300188-20230512-21_2023-DE Reçu le 16/05/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Nombre de membres :

Afférents au CM: 15 En exercice: 15 Présents: 13 Procurations: 1 Absents: 1 Votants: 14

Date de la convocation Le 04 mai 2023

Date d'affichage Le 16 mai 2023

Objet de la délibération

Transfert d'un bien sectional à la commune (Annule et remplace la délibération 19_2023 du 07 avril 2023)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 mai 2023 Et publication ou notification Du 16 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER -Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ -Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté: Cécile HAON

Absents: Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire expose qu'afin de régulariser une situation à la demande de la SCI CRISTAL, représentée par M. et Mme ALLEGRE Stéphane et Christelle, la municipalité de Bains sollicite au titre de l'article L 2411-12-1 du CGCT le transfert d'un bien sectional à la commune.

En effet, suite à l'absence de mobilisation (61 suffrages exprimés dont 57 voix « pour » sur 188 électeurs inscrits) traduisant un désintérêt des membres de la section de Cordes lors de la consultation de ces habitants le 25 mars 2023, un transfert de trois parcelles cadastrées A n°1926 d'une superficie de 1m² ; A n°1925 d'une superficie de 1m² et A n°1924 d'une superficie de 82m² sur laquelle est déjà construite une terrasse et une partie de l'habitation, s'impose.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet porteur d'un objectif d'intérêt général et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande le transfert au domaine privé communal des trois parcelles mentionnées ci-dessus appartenant à la section de Cordes,
- sollicite du représentant de l'Etat sur le département, l'autorisation de procéder à ce transfert.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

ce Maire, . FAVIER: Le Secrétaire de Séance, S. JEAN.

043-214300188-20230512-22 2023-DE Reçu le 16/05/2023

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

Nombre de membres :

Afférents au CM: 15 En exercice: 15 Présents: 13 Procurations: 1 Absents: 1 Votants: 14

Date de la convocation Le 04 mai 2023

Date d'affichage Le 16 mai 2023

Objet de la délibération

Contrat de prêt : Emprunteur autorisant l'arbitrage vers un taux fixe

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 mai 2023 Et publication ou notification Du 16 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

<u>Présents</u>: **Mmes - Ms**: Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté : Cécile HAON

Absents: Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Commune de Bains a demandé l'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/05/2023 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MIN240813EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par SFIL jointe en annexe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: Arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN240813EUR001 Il est décidé de procéder, à la date du 01/05/2023, à l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MIN240813EUR, aux conditions visées à l'Article 2.

<u>Article 2</u>: Caractéristiques et conditions financières de l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN240813EUR001

Caractéristiques du prêt n°MIN240813EUR001:

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur: COMMUNE DE BAINS

Score Gissler: 1A

AR Prefecture

043-214300188-20230512-23_2023-DE Reçu le 16/05/2023 Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/05/2023

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 335 201,24EUR

Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :

Montant: 335 201,24EUR

Durée d'amortissement : 58 échéances d'amortissement, soit

iusqu'au 01/11/2037

Périodicité des échéances d'amortissement : trimestrielle

Durée d'application du taux d'intérêt : 174 échéances d'intérêts, soit

jusqu'au 01/11/2037

Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle

Mode d'amortissement : personnalisé

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,45%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année

de 360 jours

Remboursement anticipé : Se référer aux dispositions contractuelles

relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global: 3,45 % l'an

Soit un taux de période : 0,288 %, pour une durée de période de 1

mois

Article 3: Etendue des pouvoirs du signataire

Mme le Maire est autorisée à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire, M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance, S. JEAN.